



Séminaire Enseignants d'EPS

Enseignements optionnels et Sections sportives

- Lycée Roanne-Chervé
4 novembre 2019
- Youcef Elmeddah DRAAF-SRFD

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

09-2019



119

établissements



56

sites de formation
d'apprentis



42

sites de formation
professionnelle continue



2

écoles d'enseignement
supérieur agricole

**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDIEUR NATURE



33

exploitations agricoles



6

ateliers
agroalimentaires



2

centres équestres

Près de **28 000**
élèves, étudiants
et apprentis
dans l'enseignement
technique
et supérieur court



23 852

élèves et étudiants

au 1/1/2019



3 725

apprentis

au 1/1/2018

46%
Filles

54%
Garçons



53%

d'internes

www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Les enseignements optionnels.....

NS – DGER/SDPFE/2019-461 du 18/06/2019

Instructions relatives aux enseignements facultatifs/optionnels et unités facultatives proposés dans les établissements de l'enseignement technique agricole.

Bac général

Bac Techno STAV

Bac Pro

Capa

Diplôme national du Brevet

Architecture de la formation : Classe de 2^{de} Gén. et Techno

Un enseignement optionnel général :

- ✓ Langue vivante étrangère (LVC), langue régionale ou langue des signes française ;
- ✓ Education physique et sportive ;
- ✓ Ecologie-agronomie-territoires-développement durable (EATDD) ;

Un enseignement optionnel technologique :

- ✓ Hippologie et équitation ou Autres pratiques sportives ;
- ✓ Pratiques sociales et culturelles ;
- ✓ Pratiques professionnelles.

Architecture de la formation : Bac général en lycée agricole

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	Horaire 1^{re}	Horaire Tle
Français	4 h	-
Philosophie	-	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
Langues vivantes A et B	4 h 30	4 h
EPS	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
Enseignement scientifique	2 h	2 h
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	Horaire 1^{re}	Horaire Tle
Biologie-Écologie	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Horaire 1^{re}	Horaire Tle
1 enseignement parmi :		
Agronomie-Économie-Territoires (AET)	3 h	3 h
Langue vivante C	3 h	3 h
EPS	3 h	3 h
Hippologie et équitation	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h	3 h
1 autre enseignement possible en Terminale :		
Mathématiques complémentaires	-	3 h

Architecture de la formation : Bac STAV en lycée agricole

Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
Accompagnement (dont accompagnement au choix de l'orientation)	62 h annuelles	62 h annuelles
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	Horaire 1^{re}	Horaire Tle
Gestion des ressources et de l'alimentation	6 h 45	6 h 45
Territoires et société	2 h 30	4 h 30
Technologie, 5 domaines technologiques : <ul style="list-style-type: none"> • aménagement • production • services • agroéquipement* • transformation* * hors académie	3 h	
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Horaire 1^{re}	Horaire Tle
2 enseignements au plus parmi :		
Langue vivante C	3 h	3 h
Pratiques physiques et sportives	3 h	3 h
Hippologie et équitation	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h	3 h
Pratiques professionnelles	3 h	3 h
ENSEIGNEMENTS DE PLURIDISCIPLINARITÉ* (2 h 30)		

Choix possibles d'enseignements facultatifs ou enseignements optionnels et unités facultatives selon les cursus de formation

*cf. notes de services spécifiques en vigueur

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS UNITES FACULTATIVES	4 ^{ème} /3 ^{ème}	CAP agricole (1 ^{ère} et 2 nd e année)	Seconde GT	Bac Pro (Cycle Terminal)	Bac STAV (Cycle Terminal)	Bac G (Cycle Terminal)
NOMBRE TOTAL	Au plus 1	Au plus 1	Au plus 2 (dont un général et un technologique)	Au plus 2	Au plus 2	Au plus 1 en 1 ^{ère} Au plus 2 en terminale
Hippologie et équitation			X	X	X	X
Pratiques physiques et sportives		X		X	X	
ou Education physique et sportive			X			X
ou Autres pratiques sportives			X			

EO Hippologie et équitation

- Ne doit en aucun cas être confondu avec une SSEA
- Nécessité d'avoir un personnel qualifié et diplômé en rapport avec les activités équestres,
- Cavalerie adaptée et équipements appropriés
- Possibilité d'intervention de professionnels du secteur en partenariat ; Convention
- Évaluation à part égale entre Hippologie et équitation
- N'est pas destiné à délivrer des « galops fédéraux »

EO Pratiques physiques et sportives

- Objectif : développer ou renouer avec le plaisir de pratiquer afin de former à la santé physique et psychologique de l'élève
- S'adresse à tous les élèves volontaires et motivés engagés ou non dans une pratique physique régulière
- Deux entrées proposées
 - **Performance** : *Concevoir et mettre en œuvre, par une démarche collaborative, un projet de pratique physique mettant en valeur l'acquisition d'une méthodologie d'entraînement destinée à la préparation et à la réalisation d'une **performance individuelle ou collective**.*
 - **Santé Bien-être** : *Concevoir et mettre en œuvre, par une démarche collaborative, un projet de pratique physique source de plaisir, de bien-être et de développement de l'estime de soi, mettant en valeur l'acquisition de principes d'action et de connaissances favorables à la **santé** et à une pratique autonome*

- Critères communs de la compétence :
 - Coopération et la solidarité dans la pratique et la méthodologie d'apprentissage.
 - Gain d'autonomie dans ses apprentissages.

Chaque objectif se distingue ensuite par deux critères spécifiques

« **Entrée performance** »

- Réalisation d'une performance auto-référencée
- Maîtrise gestuelle d'une activité phys & sportive

« **Entrée Santé – bien être** »

- Construction des conditions d'une relation de plaisir avec les activités physiques, sportives et artistiques, avec lui-même et avec les autres.
- Création d'habitudes de santé pour prévenir certains troubles

Grilles d'évaluation de l'EO PPS pour les 2 entrées « Performance » et « Santé »

- Pratique 16 pts
- Oral 4 pts

ANNEXE 6 : Grilles d'évaluation - enseignement optionnel « Pratiques physiques et sportives »
 Compétence : Concevoir et mettre en œuvre, par une démarche collaborative, un projet de pratique physique mettant en valeur l'acquisition d'une méthodologie d'entraînement destinée à la préparation et à la réalisation d'une performance individuelle ou collective.

Critères	Indicateurs	De l'état initial à l'état en fin de cursus	Observations	Note /16
Réalisation d'une	Trois indicateurs sont laissés à l'initiative des	Progression dans la construction de la compétence et niveau de maîtrise : De non maîtrisé, à maîtrise satisfaisante et à parfaite maîtrise.		
	en fonctions des APSA proposées et vécues			/ 4
	eurs sont laissés à l'initiative des			/4
	en fonctions des APSA proposées et vécues			/4
	se connaître et à reconnaître des planifie, prévoit, construit un projet de vent, persévère			/4
	uffer et prendre en charge sa récupération son degré d'investissement du moment et pratique à l'extérieur de l'établissement			/4
	ment d'interactions de soutien et d'entraide			/4
	ilisation individuelle et collective dans les pes			/4
	urité pour soi et pour les autres			/4

Grille d'évaluation : Concevoir et mettre en œuvre, par une démarche collaborative, un projet de pratique physique source de plaisir, de bien-être et de développement de l'estime de soi, mettant en valeur l'acquisition de principes d'action et de connaissances favorables à la santé et à une pratique régulière et autonome.

Critères	Indicateurs	De l'état initial à l'état en fin de cursus	Observations	Note /16
Construction des conditions d'une relation de plaisir avec les APSA, lui-même et les autres	Trois indicateurs sont laissés à l'initiative de l'enseignant en fonction des APSA proposées et vécues par les élèves			/4
Création d'habitudes de santé pour prévenir certains troubles	- S'apaiser, se détendre, se relaxer -S'assouplir, améliorer sa mobilité, son amplitude articulaire -Renforcer son tonus et ses muscles profonds, affiner sa silhouette			/4
Gain d'autonomie dans ses apprentissages : Capacité à faire des choix, à prendre des initiatives et à développer le rythme, les contenus et le temps de travail par une démarche réflexive	- Apprend à se connaître et à reconnaître des sensations, planifie, prévoit, construit un projet de développement, persévère - Sait s'échauffer et prendre en charge sa récupération - Sait gérer son degré d'investissement du moment et poursuit sa pratique à l'extérieur de l'établissement			/4
Coopération Solidarité : engagement de l'élève dans une démarche collaborative	- Développement d'interactions de soutien et d'entraide entre élèves - Responsabilisation individuelle et collective dans les apprentissages - Agit en sécurité pour soi et pour les autres			/4

Grille d'évaluation de l'oral : L'élève explique et analyse comment il a développé sa compétence à construire et conduire un mode de vie actif et solidaire.

Nom : _____ Prénom : _____

Critères	Indicateurs	Evaluation qualitative	Observations	Note
		De la non-réponse à la réponse incohérente à la réponse provoquée à l'excitation spontanée et judicieuse		/4
Exposé son projet et en expliquant l'appropriation des critères	- Situe les étapes de sa construction du projet - Se positionne en début et en fin de cursus - Situe ses progrès par le gain d'autonomie et le travail collaboratif			/2
analyse l'intégration de son projet et l'implication dans son parcours pour construire un mode de vie actif et solidaire	- Justifie son évolution par un bilan des points positifs et des difficultés rencontrées - Se projette vers une évolution possible dans sa vie future			/2
1ere partie de l'épreuve	Pratique	Note sur 16 :		
2eme partie de l'épreuve	Oral	Note sur 4 :		
Total sur 20 en points entiers :				

Procédure et mise en œuvre

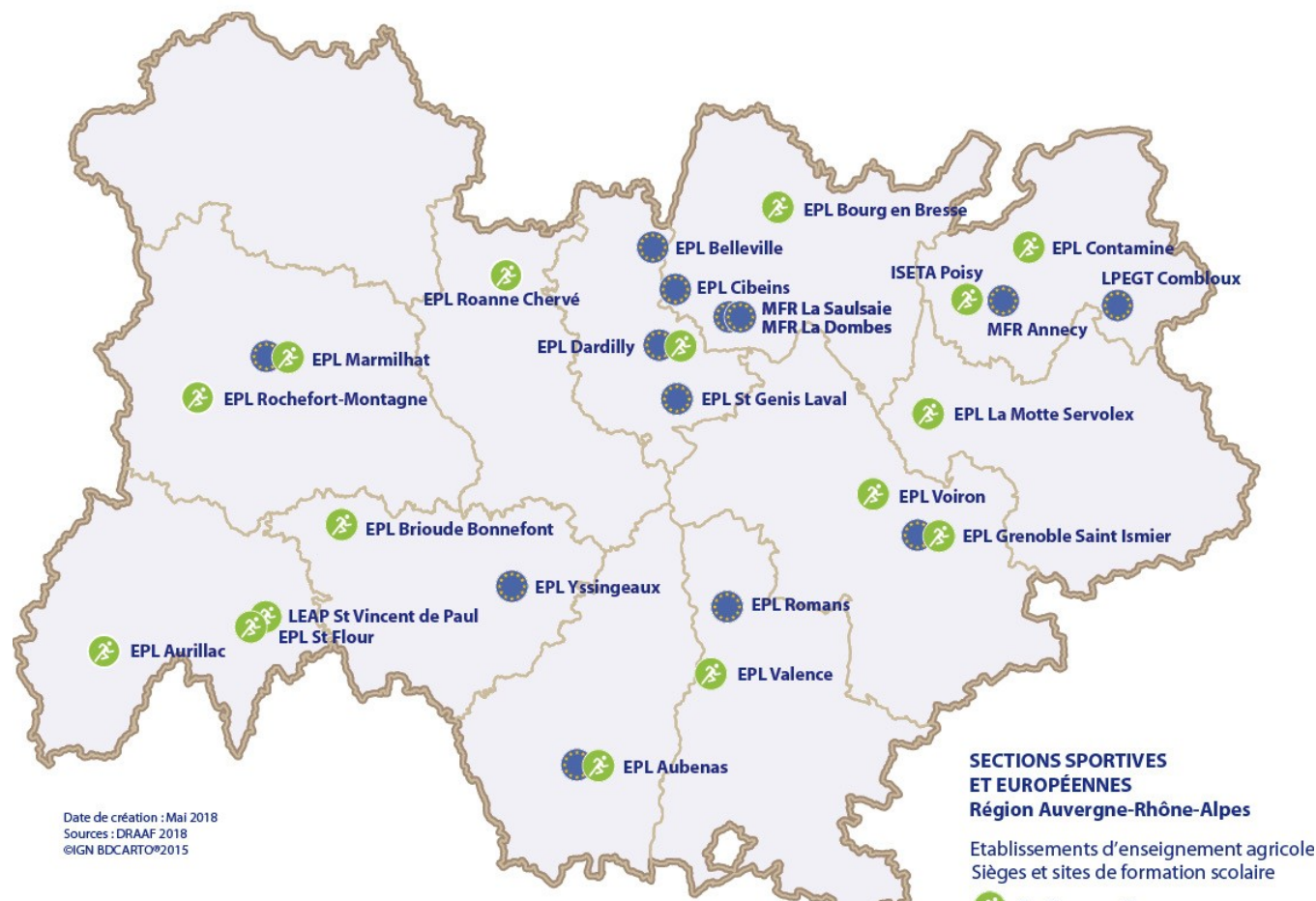
- Regroupement d'élèves de classes ou sections différentes possible (minimum 8 élèves)
- Demande d'ouverture ou de renouvellement à adresser à la DRAAF SRFD (Annexe 12)
- Avis de l'IEA peut être sollicité par la DRAAF-SRFD
- Avis de la DRAAF et établissement annuel d'une carte régionale des enseignements optionnels présentée au CREA, DGER, Onisep, Rectorats...
- Utilisation de la dotation globale régionale pour doter le cas échéant les établissements pour la mise en œuvre de l'EO

RefEA et ses surprises...

The screenshot shows the RefEA web application interface. At the top left is the French Republic logo and the text 'LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'. The 'RefEA' logo is in the center. On the right, a user profile 'youcef.elmeddah: Valideur régional - Données rafraîchies le 31/10/2019' is visible. A navigation bar contains 'UAI', 'Formations-Certifications', 'Nomenclatures', 'Jeux de données', and 'Supervision régionale'. Below this is a breadcrumb trail: 'Vous êtes ici > Enseignements facultatifs'. The main content area is titled 'Enseignements facultatifs' and shows a 'Liste des enseignements facultatifs déclarés ouverts'. A sidebar on the left lists 'OFFRE DE FORMATION' categories: 'Offre de formation relevant du ministère', 'Autres formations nationales', 'Sections européennes', 'Sections sportives', and 'Enseignements facultatifs' (which is selected). Below the sidebar, a table displays the list of facultative courses.

Département	UAI	Enseignements facultatifs	Type de public	Année scolaire	A valider <input checked="" type="radio"/>	Acceptée <input type="radio"/>	Refusée <input type="radio"/>
38 - Isère	LEGTA La Côte Saint André	Cycle détermination lycée/Disciplines EATDD	Elève	2020-2021	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	LEGTA La Côte Saint André	Cycle détermination lycée/E.P.S.	Elève	2019-2020	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	LEGTA La Côte	Cycle détermination	Elève	2020-2021	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Des sections sportives (SSEA...). NS DGER/SDPFE/2019-181 4.3.2019



NS – DGER/SDPFE/2018-870 du 26/11/2018

**16 sections
sportives**

**Plus 3 nouvelles
(MFR Thones)**

- Ski
- Montagne
- Vol libre

Dép.	Établissement scolaire	Téléphone	Libellé
01	EPLEFPA Les Sardières	04 74 45 50 80	Rugby
07	LEGTA d'Aubenas Olivier de Serres	04 75 35 17 55	Kayak Cyclisme-VTT
15	LEGTA Georges Pompidou	04 71 46 26 60	Équitation Rugby Cyclisme
15	Lycée professionnel privé Saint-Vincent	04 71 60 04 32	VTT
15	LPA Louis Mallet	04 71 60 08 45	Football
26	LEGTA Bourg les Valences - Lycée agricole le Valentin	04 75 83 33 55	Basket-ball Rugby
38	LEGTA Grenoble Saint Ismier	04 76 52 03 63	Rugby Randonnée
42	LEGTPA Roanne-Chervé	04 77 44 82 00	Activités Physiques de pleine nature : VTT, Canoë-Kayak, Course Hors stade et Course d'orientation
43	LEGTA de Brioude Bonnefont	04 71 74 57 57	Rugby
43	LEGTA d'Yssigneaux le Puy	04 71 65 70 50	Équitation
63	LEGTA Clermont-Ferrand Marmilhat	04 73 83 72 50	Rugby Rugby féminin
63	LEGTA Le Marchedial	04 73 65 82 89	Ski et Montagne
69	EPLEFPA Lyon-Dardilly	04 78 66 64 00	Rugby
73	LEGTA de Chambéry la Motte Servolex	04 79 25 41 80	Ski et Montagne Ski haut niveau Kayak
74	Lycée professionnel privé - ISETA site de Poisy	04 50 46 20 26	Plongée subaquatique
74	LPA Contamine sur Arve	04 50 03 62 01	Raid multisports de nature
77	EPLEFPA Dijon Quétigny	03 80 73 80 00	Football

Qu'est ce qu'une SEA ?

Ce dispositif, qui doit s'articuler sur le **PROJET D'ÉTABLISSEMENT**, répond aux missions dévolues à l'EA : formation, insertion sociale et professionnelle, animation et développement des territoires ruraux.

Finalité des SSEA :

- proposer à des jeunes de pratiquer de manière renforcée leur sport de prédilection
- s'initier à son encadrement à destination de publics jeunes ou adultes, et ceci en préparant à titre principal un diplôme dans un lycée agricole.

_ 8 élèves au minimum !

Objectif de la biquualification

Amener les élèves à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification totale ou partielle, ou de créer les conditions pour obtenir ultérieurement un diplôme ou une certification dans les domaines de **l'encadrement**, de la **surveillance** de groupes de pratiquants, de **l'arbitrage**, de la **sécurisation** des pratiques sportives ou de l'animation.

5 types de formations biquifiantes

- Passeport de pratique (plongeur, galops d'équitation...)
- Diplôme fédéral délivré par une fédération
- CQP délivré par une branche professionnelle du sport
- Diplôme d'État délivré par le ministère des Sports
- Titre à finalité professionnelle...

Nécessité d'être conforme à un Cahier des charges

Annexe 1

**Sections sportives de l'enseignement agricole
Formations complémentaires biquifiantes**

Cahier des charges à respecter

Document à renseigner par l'établissement

**Une SSEA propose,
obligatoirement une pratique
sportive et une formation
biquifiante**

Informations relatives à l'établissement :

- Région :
- Nom et adresse de l'établissement :
- Coordonnées mail et téléphonique de l'établissement :
- Nom du chef d'établissement :

- Présence d'un internat :

Présentation du projet de SSEA :

- Principaux apports de la SSEA au projet d'établissement :
- Activité(s) sportive(s) support de la SSEA :
- Activité(s) support de la biquification :
- Diplôme(s) ou certification(s) visé(es) par la biquification :

- Effectif prévu en SSEA :
- Classe(s) concernée(s) par la SSEA :

- **La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins d'un an **est obligatoire** pour l'inscription à une SSEA et pour la délivrance de licence.**
- **Nécessité d'un suivi médical des inscrits**

Ouverture d'une SSEA

- Nécessité d'un travail de concertation et de présentation de la SSEA en présence de la DRAAF et de l'IEA
- Instruction du dossier par la DRAAF-SRFD et émet un avis après celui formulé par l'IEA
- Transmission à la DGER (SDPOFE – SDEDC) pour accord
- Transmission de l'avis définitif à l'établissement
- Une SSEA est ouverte pour **3 ans** renouvelables sous réserve des moyens octroyés par l'autorité académique

Calendrier

Fin octobre N-1	Dépôt du dossier de candidature par l'établissement auprès du DRAAF-SRFD
Fin du premier trimestre année N	Transmission de la décision collégiale et du dossier par le DRAAF-SRFD à la DGER
Mars-avril année N	Avis et notification de la DGER au DRAAF-SRFD qui informe l'établissement
Rentrée de septembre année N	Ouverture de la SSEA si l'avis est favorable et sous réserve des moyens octroyés par l'autorité académique dans le cadre de la dotation globale horaire pédagogique optionnelle.

À la fin de chaque année scolaire, les établissements transmettent au DRAAF-SRFD :

- un **bilan** fonctionnel, pédagogique et financier de la SSEA
- la **liste des apprenants** inscrits et leurs résultats dans le cadre la biquelification, ainsi que le suivi des titulaires de la biquelification
- un **état des lieux** démontrant que la SSEA répond bien aux exigences de la biquelification.